Ville de Créteil

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C. C. A. S. du 16 février 2023

Etaient présents :

Monsieur Antoine PELISSOLO, adjoint au maire, vice-président,
Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, adjointe au maire, vice-présidente,
Madame Chantal VALLIER, adjointe au maire,
Madame Dominique HÉNON, conseillère municipale, déléguée,
Monsieur Eric ESOR, conseiller municipal,
Madame Sonia RABA, conseillère municipale,
Monsieur Henri LOPEZ, administrateur,
Madame Béatrice BARBIER, administratrice,
Madame Frantz RONOT, administratrice,
Madame Françoise ANDREAU, administratrice,
Madame Edwige HURTAULT, administratrice.

Etaient excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, maire, président ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine PELISSOLO,
Madame Patrice DEPREZ, conseillère municipale ayant donné pouvoir à Madame Chantal VALLIER,
Monsieur Jean-Louis LAVIGNE, administrateur ayant donné pouvoir à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND,
Madame Claudine BLOUËT, administratrice ayant donné pouvoir à Madame Françoise ANDREAU.

Secrétaire de séance :

Isabelle Riffaud, Directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Président soumet aux membres de l'assemblée le procès verbal de la séance du 14 décembre 2022 et donne communication des décisions prises par Monsieur le Président depuis le 14 décembre 2022, en vertu de la délégation d'attributions du 28 septembre 2021.

La séance débute par une visite de la résidence autonomie Franceschi.

Monsieur PELISSOLO dresse ensuite en introduction un bilan de la mutuelle communale à l'issue de sa première année de fonctionnement : 1 218 cristoliens sont protégés, parmi lesquels 53% ne disposaient pas de couverture complémentaire avant leur adhésion. L'âge médian est de 54 ans, la garantie majoritairement choisie est la 6. 87% des adhérents se sont appuyés sur la communication faite par la Ville. Les membres du conseil d'administration expriment leur satisfaction sur ces bons résultats, qui démontrent qu'un besoin existait. Par ailleurs, 350 personnes ont bénéficié de l'aide à la mutuelle du CCAS. Le montant moyen s'établit à 171€.

Madame HURTAULT demande si la mutuelle Just est titulaire de contrats de mutuelle communale dans d'autres villes. Confirmation est donnée, il est cité quelques villes comme Toulouse, Reims et dans le nord de la France notamment.

En réponse à Monsieur LOPEZ, il est confirmé que les objectifs fixés pour la première année sont très largement dépassés.

Monsieur PELISSOLO évoque ensuite les orientations budgétaires débattues au conseil municipal du 13 février dernier.

RAPPORT n°1: Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 - Budget principal, Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile, Budget annexe de l'aide à domicile, Budget annexe des résidences autonomie

.

Monsieur PELISSOLO présente le rapport et remercie les équipes pour le travail réalisé.

Les prévisions budgétaires s'établissent à ce jour à 24,9 M€ pour le budget principal, à 2,7M€ pour le budget annexe des résidences atuonomie, 0,95M€ pour les soins à domicile et 1,6M€ pour l'aide à domicile. Les budgets annexes connaissent des évolutions variables résultant d'éléments techniques comme l'amélioration de la situation sanitaire courant 2022, les difficultés de recrutement qui ont notamment un impact sur l'aide à domicile.

L'augmentation du coût de l'énergie pèse significativement sur le budget du CCAS. Néanmoins, les choix faits en matière d'énergies renouvelables, de chauffage urbain, permettent de limiter l'augmentation des coûts d'énergie. De plus, des démarches de sobriété sont engagées : audits, économies d'énergie pour réinterroger nos pratiques tout en maintenant le confort de vie des personnes accueillies.

En recettes, une subvention de la caisse d'allocations familiales versée jusqu'à présent à la Ville est transférée à partir de 2023 au CCAS. Il s'agit des aides pour la petite enfance qui sont désormais versées aux gestionnaires d'établissement sous forme de bonus territoire.

Pour les budgets annexes, le financement de l'aide à domicile est revalorisé en ce qui concerne la prise en charge du conseil départemental et la CNAV. Pour le SSIAD, la base reconductible versée par l'ARS progresse de 1,7%.

En investissement, les orientations portent sur un achat des 2 résidences autonomie Marivaux et Franceschi, au moyen d'un crédit vendeur.

Au final, l'augmentation des recettes propres du CCAS permettra de diminuer la subvention d'équilibre versée par la Ville.

Au niveau des dépenses d'intervention, les aides financières sont en augmentation, elles

intègreront une provision de 50 000€ pour les aides à l'énergie. Les aides barémisées connaissent également une reprise.

Au niveau du RSA, la volonté départementale est d'accompagner de manière plus rapprochée par des actions d'insertion. Pour notre CCAS, 400 à 500 accompagnements contractualisés sont possibles.

La prévention des expulsions sera renforcée avec une intervention plus précoce et le dispositif de domiciliation sera maintenu.

Les actions de lien social, maintien à domicile se poursuivront, la rénovation de la résidence du halage a commencé. Une réflexion est engagée sur l'ouverture de maisons de séniors. Vis à vis des tous-petits, deux LAEP ont ouvert en début d'année, un concours d'architecture est préparé pour l'ouverture d'une crèche et d'une école sur le triangle de l'Echat fin 2026.

Dans le domaine de la santé, les actions dans le cadre du contrat local de santé se poursuivent : mutuelle communale, ouverture consultations non programmées à l'Echat, promotion des activités physiques, promotion du dépistage des hépatites virales.

Les ressources humaines répondent au projet porté par la Ville de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles, dans un contexte de tension sur les recrutements au niveau national.

Madame HURTAULT questionne sur l'extension des actions aux séniors. Sont évoqués la mise en oeuvre de l'extension des interventions d'aide à domicile en soirée et le week-end et le projet d'ouverture de maison de séniors.

En réponse à Monsieur LOPEZ, il est précisé que les consultations non programmées seront assurées sur RDV, sur orientation du 15 ou d'un professionnel de santé. Monsieur ESOR demande des précisions sur les horaires actuels de consultations du Sami. Madame HURTAULT mentionne la problématique des visites médicales à domicile.

Madame RONOT demande des précisions sur le fonds vert inclus dans la loi de finances, qui est dédié à des projets spécifiques sur la transition écologique.

Mise aux voix: adopté à l' unanimité

RAPPORT n°2: Délégations de pouvoirs et de signatures

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Il s'agit d'une mise à jour des délégations de signature suite à des mouvements de personnel au niveau des directions du CCAS.

Madame Rosinda FERREIRA, nouvelle directrice des finances et moyens généraux du CCAS est présentée.

Monsieur LOPEZ interroge sur la fonction de directrice du CCAS. Madame RIFFAUD précise qu'à Créteil, cette fonction est mutualisée avec celle de directrice générale adjointe des services de la Ville en charge de l'action sociale et logement.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n° 3: Achat de jeux, jouets et matériels pédagogiques pour le CCAS

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

En réponse à Monsieur LOPEZ, il est précisé que l'achat du matériel dans le secteur de l'enfance, des écoles, relève de la Ville.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°4: Renouvellement de la convention sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

La convention est conclue pour un an. Un bilan est prévu en fin d'année pour évolution éventuelle du dispositif en 2024.

Madame RONOT interroge sur le bilan de la dernière convention, elle est orientée vers le site internet du Conseil Départemental. Il est souligné la volonté de dynamiser les aides départementales.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°5: Révision de l'allocation mensuelle municipale allouée aux Cristoliens âgés de plus de 65 ans

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport.

179 personnes sont bénéficiaires de l'allocation mensuelle municipale.

En réponse à Monsieur LOPEZ, il est confirmé que chaque membre du couple doit avoir 65 ans pour bénéficier de l'allocation. Si une personne du couple est admise en hébergement longue durée, ses ressources sont neutralisées afin d'établir les droits du conjoint restant à domicile sur ses ressources propres.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n° 6: Révision du barème de tarification des activités des Clubs séniors, des repas servis à domicile et dans les résidences autonomie, des séjours de vacances, du tarif de l'activité multimédia et des prestations d'aide à domicile.

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport.

La revalorisation automatique du barème de tarification vise à éviter les effets de seuil qui risqueraient de faire passer un bénéficiaire dans la tranche supérieure du seul fait de la revalorisation des pensions de retraite.

Madame RONOT est réservée sur l'emploi du terme "'automatique", tout en étant d'accord avec la proposition sur le fond. Il est rappelé qu'à tout moment le conseil d'administration peut prendre une délibération modifiant le dispositif. Par ailleurs, toute évolution du tarif appliqué pour les prestations communales reste soumise à délibération.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°7: Versement du Bonus Territoire CTG pour les crèches, mini-crèches et multi-accueils : Adoption des avenants aux conventions d'objectifs et de financement - Prestation de Service Etablissements d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocation Familiales du Val de Marne

Madame VALLIER présente le rapport.

Le bonus territoire est versé aux gestionnaires de crèches soutenus financièrement par une collectivité locale engagée dans un projet de territoire au service des familles. Celui-ci se matérialise par la signature entre la Ville et la caisse d'allocations familiales d'une convention territoriale globale. Le CCAS devient de ce fait éligible au bonus territoire pour les crèches dont il assure la gestion.

Monsieur LOPEZ demande des précisions sur la convention territoriale globale de Créteil. Il est précisé qu'elle a été adoptée au conseil municipal du 5 décembre 2022 et comprend des engagements en matière de soutien à la parentalité, d'éducation, d'actions pour la jeunesse.

Monsieur LOPEZ souligne que certains avenants proposés au CCAS ne mentionne pas la capacité de la crèche. Il est précisé que le calcul s'effectue sur la base des données dont dispose la caisse d'allocations familiales pour le versement de la PSU.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°8: Portant retrait de la délibération n°2022-31 en date du 23 juin 2022 relative au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels du centre communal d'action sociale

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Le retrait de cette prime de revalorisation est inhérent à l'instauration en lieu et place du complément de traitement indiciaire.

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND se félicite de cette mesure qui permet en outre de générer des cotisations sociales supplémentaires.

Monsieur ESOR souligne que cette mesure va dans le bon sens.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°9: Modification du tableau des emplois du personnel : suppressions et créations d'emplois

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Ces créations de postes offrent des situations plus stables aux agents. Pour autant, elles n'auront pas d'effet significatif sur le plan budgétaire.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

Points divers :

Monsieur PELISSOLO fixe le prochain conseil d'administration au jeudi 6 avril 2023 à 18H30.

La séance est levée à 20H20.

Isabelle RIFFAUD

Directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement Secrétaire de séance

Antoine PELISSOLO

Adjoint au Maire délégué à l'Action sociale, Famille, Insertion et Handicap Vice-président du CCAS